

A.J.T. FINANCIERE

Société à responsabilité limitée au capital de 8.000,00 euros
Siège social : 6, rue Wencker 67000 STRASBOURG
RCS STRASBOURG 423 602 432

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, et le treize novembre, à onze heures les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation du gérant.

Sont présents :

- Monsieur LAMY Thomas, gérant associé
Propriétaire de quatre cent quatre-vingt dix huit parts sociales, ci 498 parts sociales
- Madame Anne LAMY née THEPOT, associée,
Propriétaire d'une part sociale, ci 1 part sociale
- Monsieur HERGUEUX Jérôme, associé,
Propriétaire d'une part sociale, ci 1 part sociale

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Thomas LAMY préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport établi par le gérant,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

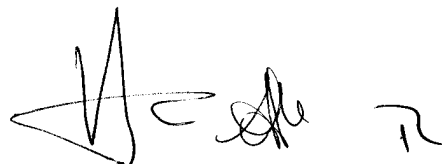
Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement de la date de clôture,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à donner.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport du gérant,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- les statuts sociaux.



Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président expose les raisons pour lesquelles il lui paraît nécessaire de modifier la date de clôture et donne lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président demande au préalable aux autres associés de bien vouloir se prononcer sur la régularité des conditions et modalités de convocation, ce qui est accepté expressément.

RESOLUTION PREALABLE

L'assemblée générale approuve expressément la régularité des conditions et modalités de convocation de la présente assemblée, et en donne quitus entier et sans réserve à son gérant, Monsieur Thomas LAMY.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Puis, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier la date de clôture pour la fixer au 31 décembre de chaque année, à compter de ce jour. L'exercice social en cours aura donc une durée de 6 mois, et se terminera le 31 décembre 2009.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

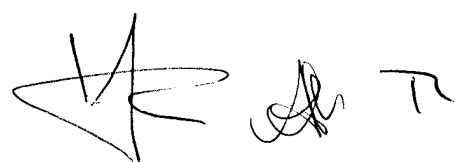
En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 14 des statuts de la société :

ARTICLE 14 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Le deuxième alinéa de l'article est supprimé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

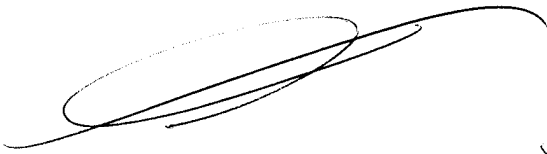
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et par le gérant.

Monsieur LAMY Thomas

Madame Anne LAMY

Monsieur HERGUEUX Jérôme

A large, stylized signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.A signature in black ink, featuring a series of loops and a vertical stroke at the end.A signature in black ink, characterized by a large, bold 'H' shape followed by a horizontal stroke.